



Identification du document

Nom / référence	Condition Générale d'Utilisation Horodatage (CGUH)
Objet	Condition Générale d'Utilisation des services d'horodatage (CGUH) et TSA disclosure statement

Auteur / propriétaire	Rémi BLANCHER
Relecteur	Bruna SELLIN TEVELLIN, Jean ALBERT
Version actuelle	1.1
Statut actuel	Publié
Destinataire de l'information	Utilisateurs du Service d'horodatage
Date d'application	18/08/2023
Périodicité de contrôle	1 fois par an

Historique des versions

Révision	Nbr de pages	Objet de la modification	Date
1.0	8	Version initiale du document	17/08/2023
1.1	8	Mise à jour le l'URL du site de publication	10/10/2023

Table des matières

Identification du document.....	1
Historique des versions.....	1
1. Introduction.....	3
2. Contexte.....	4
3. Définitions.....	4
4. Informations générales.....	5
4.1. Contact.....	5
4.2. Identification de la Politique d'horodatage.....	5
4.3. Authentication et accès.....	5
5. Type d'horodatage électronique.....	5
5.1. Description du Service.....	5
5.2. Algorithmes de hachage.....	6
5.3. Vérification du jeton d'horodatage.....	6
5.4. Organisme de qualification indépendant.....	6
6. Obligations des utilisateurs de l'horodatage.....	7
7. Garanties.....	7
7.1. Archivage des données.....	7
7.2. Demandes de modification.....	7
8. Accord de niveau de service (SLA).....	8
9. Paiement des frais.....	8
10. Politique de protection des données à caractère personnel.....	8
11. Audit et conformité.....	8
12. Droit Applicable et Tribunaux Compétents.....	8

1. Introduction

Le présent document, Conditions d'utilisation des services d'horodatage (« CGUH »), correspond au *TSA disclosure statement* organisé par la norme d'horodatage ETSI EN 319421 et fait partie de l'accord d'utilisation de la plateforme (« AUP ») que vous pouvez trouver sur ce lien <https://vaultinum.com/fr/informations-legales> et de la Politique d'Horodatage (« PH ») que vous pouvez trouver sur ce lien <https://vaultinum.com/fr/publication-autorite-horodatage>.

L'utilisateur du présent Service d'horodatage reconnaît avoir pris connaissance des CGUH, de l'AUP et de la PH qu'il accepte sans réserve, acceptation matérialisée à chaque demande de Service d'horodatage exprimée par l'utilisateur auprès de Vaultinum.

Dans l'accord d'utilisation de la plateforme, vous trouverez toutes les informations nécessaires telles que les contacts, les clauses de responsabilité, la résolution des litiges etc.

Les CGUH ci-dessous s'appliquent aux Services d'horodatage et prévalent, en cas de contradiction, sur l'AUP et la PH.

Ces CGUH répondent aux exigences ETSI EN 319421 REQ-6.2-01 à 6.02-06.

Exigence	Libellé	Justification
REQ-6.2-01	TSP shall make the terms and conditions regarding its services available to all subscribers and relying parties.	Ces CGUH sont publiées par Vaultinum, l'AOT, et publiées sur son site sous forme électronique et disponible au format PDF. L'utilisateur accepte les CGUH avant utilisation du Service d'horodatage.
REQ-6.2-02	The terms and conditions shall at least specify for each trust service policy supported by the TSP the following: a) the trust service policy being applied;	Article 4.2
REQ-6.2-02	b) any limitations on the use of the service provided including the limitation for damages arising from the use of services exceeding such limitations; EXAMPLE 1 The expected lifetime of public key certificates.	Article 7 Article 7 de l'AUP
REQ-6.2-02	c) the subscriber's obligations, if any;	Article 6
REQ-6.2-02	d) information for parties relying on the trust service; EXAMPLE 2 How to verify the trust service token, any possible limitations on the validity period associated with the trust service token.	Article 5.3
REQ-6.2-02	e) the period of time during which TSP's event logs are retained; f) limitations of liability ;	Article 7 Article 7 de l'AUP
REQ-6.2-02	g) the applicable legal system; h) procedures for complaints and dispute settlement;	Article 12
REQ-6.2-02	i) whether the TSP's trust service has been assessed to be conformant with the trust service	Article 11

	policy, and if so through which conformity assessment scheme;	
REQ-6.2-02	j) the TSP's contact information; and	Article 4.1
REQ-6.2-02	k) any undertaking regarding availability.	Article 8
REQ-6.2-03	Subscribers and parties relying on the trust service shall be informed of precise terms and conditions, including the items listed above, before entering into a contractual relationship.	Ces CGUH sont publiées sur le site de l'AOT. Elles sont acceptées avant accès au Service d'horodatage.
REQ-6.2-04		Ces CGUH sont publiées sur le site de l'AOT et mises à disposition de l'utilisateur sous format PDF.
REQ-6.2-05		Ces CGUH sont écrites en langues françaises et anglaises.
REQ-6.2-06		Ces CGUH sont publiées sur le site de l'AOT. Elles sont mises à disposition de l'utilisateur sous format PDF et peuvent être transmises électroniquement.

2. Contexte

L'horodatage est un moyen d'attester qu'une donnée particulière existe à un moment donné. Pour ce faire, on associe une date et une heure à une représentation non équivoque d'une donnée, par exemple une valeur de hachage contenue dans le Jeton d'horodatage. La garantie de cette association est fournie au moyen d'un horodatage qui est une certification électronique contenant les éléments suivants :

- Identifiant de la politique d'horodatage en vertu de laquelle l'horodatage a été généré ;
- Valeur de hachage et algorithme de hachage des données horodatées ;
- Date et heure UTC;
- Identifiant du certificat qui a généré l'horodatage (qui contient également le nom de l'autorité d'horodatage).

Le service d'horodatage Vaultinum émet des Jetons d'horodatage qualifiés qui répondent aux exigences du règlement (UE) n° 910/2014 (eIDAS) et aux normes ETSI en vigueur : Exigences générales en matière de politique pour les prestataires de services fiduciaires (ETSI EN 319 401), Exigences en matière de politique et de sécurité pour les prestataires de services de confiance émettant des contremarques de temps (ETSI EN 319 421) et d'autres normes connexes, tels que le Référentiel Général de Sécurité (RGS).

Vaultinum fait appel à la société APP SOLUTIONS, société mère certifiée eIDAS, pour fournir ce service d'horodatage.

3. Définitions

Sauf indication contraire, tous les mots en majuscules ont la signification qui leur est donnée dans l'accord d'utilisation de la plateforme.

"**Autorité de certification**" : l'autorité chargée de délivrer les certificats d'horodatage.

"**Document**" signifie tout document ou valeur soumis par l'Utilisateur de l'horodatage ou par le système géré par ce dernier afin que le Service d'horodatage lui attribue un jeton.

"**Horodatage**" : un procédé technique permettant de certifier, au moyen d'un jeton d'horodatage, qu'un document a existé à un moment donné.

"**Autorité d'horodatage**" ou "**AOT**" : l'autorité responsable de l'émission du jeton d'horodatage dans le cadre de la politique d'horodatage, ici Vaultinum.

"**Politique d'horodatage**" : l'ensemble des règles, caractérisées par un identifiant d'objet (OID), définissant les exigences auxquelles l'Autorité d'horodatage se conforme dans le cadre de la mise en œuvre du Service d'horodatage.

"**Service d'horodatage**" : le service de confiance émettant des jetons d'horodatage.

"**Jeton d'horodatage**" ou "**TST**" : objet permettant de lier un document à une heure donnée, exprimée en temps universel (UTC), établissant ainsi la preuve que le document existait à cette heure précise.

"**Utilisateur de l'horodatage**" : Entité qui grâce à un Jeton d'horodatage émis par une Autorité d'horodatage, conformément à la Politique d'horodatage de cette dernière, demande à ce que des Documents soient horodatés par cette autorité.

Le "**Certificat d'Unité d'Horodatage**" désigne un fichier électronique délivré par l'Autorité de Certification d'Horodatage (AC) attestant du lien entre une identité et la clé publique de la personne (morale ou physique) détentrice du certificat.

4. Informations générales

4.1. Contact

L'Autorité d'horodatage est située en France. Toute question, demande et/ou plainte concernant la politique d'horodatage doit être adressée à l'adresse ci-dessous :

APP SOLUTIONS / VAULTINUM
25 rue de la Plaine – 75020 PARIS
contact@vaultinum.com

4.2. Identification de la Politique d'horodatage

L'identifiant d'objet (OID) de la politique d'horodatage est : 1.3.6.1.4.1.60053.2.1.1.1.1. Cet OID est référencé dans chaque jeton d'horodatage émis. La politique d'horodatage est disponible à l'adresse suivante : <https://vaultinum.com/fr/publication-autorite-horodatage>.

Les présentes conditions générales ne se substituent pas à la Politique d'horodatage mais rappellent certaines informations pertinentes afin de faciliter la compréhension de l'Utilisateur du service d'horodatage.

4.3. Authentification et accès

Les demandes d'horodatage de l'Utilisateur de l'horodatage utilisent le protocole HTTPS avec authentification par clé API.

L'utilisateur de l'horodatage n'a pas besoin de satisfaire à des exigences techniques spécifiques pour bénéficier des services d'horodatage de Vaultinum.

5. Type d'horodatage électronique

5.1. Description du Service

Ce service d'horodatage est qualifié eIDAS par l'ANSSI, conforme à la norme ETSI EN 319421 et répond aux exigences des procédures pour la qualification de service de confiance et d'horodatage de l'ANSSI.

L'Utilisateur de l'Horodatage est informé que le Service d'Horodatage n'est en aucun cas :



- un service d'envoi de courrier recommandé électronique;
- un service de preuve d'envoi ou de transmission d'un courrier électronique;
- un service d'identification de l'auteur ou de l'origine d'un Document;
- un service de signature électronique.

5.2. Algorithmes de hachage

Algorithmes de signature pris en charge : sha512WithRSAEncryption (clé de 3072 bits). Les jetons d'horodatage sont signés à l'aide d'algorithmes et de longueurs de clés de pointe. Les bi-clés RSA du jeton d'horodatage ont une longueur de 3072 bits.

Algorithmes de hachage acceptables dans le jeton d'horodatage : SHA-256, SHA-384, SHA-512.

5.3. Vérification du jeton d'horodatage

Conformément à la politique d'horodatage, les jetons d'horodatage peuvent être vérifiés par l'utilisateur de l'horodatage, sauf en cas de révocation du certificat, pendant une période minimale d'un (1) an à compter de leur émission.

Les informations qui peuvent être utilisées pour vérifier la signature numérique du jeton d'horodatage sont mises à la disposition de l'utilisateur de l'horodatage comme suit :

- Les certifications d'horodatage sont jointes aux jetons d'horodatage sur demande de l'utilisateur;
- Les informations relatives à la révocation des certificats sont publiées par l'autorité de certification à l'adresse suivante <https://vaultinum.com/fr/publication-autorite-horodatage>.

La vérification d'un jeton d'horodatage, qui relève de la responsabilité de l'utilisateur de l'horodatage, permet à ce dernier de vérifier les éléments suivants :

- L'origine du certificat d'horodatage ;
- La conformité de l'OID du jeton d'horodatage avec l'OID susmentionné ;
- L'intégrité de la signature apposée sur le certificat d'horodatage ;
- Les caractéristiques du certificat d'horodatage sont spécifiques au jeton d'horodatage ;
- La validité du certificat d'horodatage et notamment :
 - sa non-révocation à l'égard de l'autorité de certification émettrice;
 - la signature apposée sur le certificat;
 - la durée de validité du certificat;
- La validité des certificats de l'ensemble de la chaîne de certification ;
- L'empreinte digitale du jeton d'horodatage est la même que les données présentées au service afférent.

5.4. Organisme de qualification indépendant

L'organisme de qualification indépendant sélectionné pour valider la conformité de la Politique d'horodatage aux exigences du règlement eIDAS est la société OPPIDA, société française, identifiée par le numéro SIREN 419296090, dont le siège social est situé 6, avenue du Vieil Etang - Bât. B - 78180 Montigny-le-Bretonneux.

6. Obligations des utilisateurs de l'horodatage

L'utilisateur de l'horodatage est seul responsable de la vérification, au moment de l'obtention du jeton d'horodatage, du fait que le certificat d'horodatage n'a pas été révoqué.

L'Utilisateur de l'horodatage doit également s'assurer de :

- disposer d'un certificat d'authentification et/ou d'un mot de passe ;
- garder secret les identifiants nécessaires pour accéder au système d'horodatage en prenant soin de ne pas les communiquer ni les divulguer à des tiers ;
- exécuter leurs demandes d'horodatage conformément aux spécifications de l'API et de la PH ;
- utiliser les logiciels et matériel informatique nécessaires pour bénéficier des Service d'horodatage et vérifier la validité du jeton d'horodatage.

Enfin, l'Utilisateur de l'horodatage a l'obligation de :

- vérifier que le jeton d'horodatage a été correctement signé et que le certificat d'horodatage est valide au moment de la vérification ;
- vérifier le statut du Certificat de l'Unité d'Horodatage ;
- vérifier que le Service d'horodatage correspond bien à l'utilisation souhaitée et au cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le besoin de l'Utilisateur de l'horodatage ;
- vérifier que l'empreinte numérique unique résultant de l'algorithme de hachage est bien celle transmise à Vaultinum pour horodatage ;
- n'émettre de requête qu'en utilisant un algorithme de hash supporté par Vaultinum ;
- tenir compte des limites d'utilisation du jeton d'horodatage, telles qu'elles sont définies dans la politique d'horodatage et les présentes conditions d'utilisation.

L'Utilisateur notifie immédiatement Vaultinum en cas de compromission ou de perte d'un de ces moyens d'authentification.

7. Garanties

Sous réserve du respect, par l'Utilisateur de l'horodatage, des présentes conditions, Vaultinum certifie conforme les jetons d'horodatage créés par l'intermédiaire du Service d'horodatage.

Le Service d'horodatage bénéficie d'une présomption d'exactitude de la date et de l'heure contenues dans le jeton d'horodatage et de l'intégrité du Document auquel ce dernier se réfère.

Vaultinum exécutera les services d'horodatage décrits dans toute commande de services d'horodatage entièrement exécutée de manière professionnelle et conformément aux normes de l'industrie. Chaque commande de Service d'horodatage entièrement exécutée sera régie par les présentes Conditions d'utilisation, qui sont acceptées, incorporées et entrent en vigueur à la date de la commande du Service d'horodatage.

7.1. Archivage des données

Vaultinum s'engage à conserver les jetons d'horodatage pendant une période d'un (1) an. Cette période peut être prolongée à la demande de l'Utilisateur de l'horodatage et moyennant le paiement de frais supplémentaires.

Vaultinum conserve pendant au moins sept (7) ans après l'expiration de chaque jeton d'horodatage toutes les informations pertinentes concernant les données émises et reçues, y compris les fichiers d'audit, notamment dans un but probatoire.

7.2. Demandes de modification



Si l'Utilisateur de l'horodatage souhaite modifier l'étendue des Services d'horodatage à fournir, il devra en informer Vaultinum. Vaultinum fournira rapidement une estimation écrite des ajustements du calendrier de livraison ou des frais qui résulteraient de ces modifications. L'Utilisateur de l'horodatage et Vaultinum mettront en œuvre les modifications convenues sous la forme d'une commande de Services d'horodatage modifiée et signée par les deux parties.

8. Accord de niveau de service (SLA)

Vaultinum garantit la disponibilité du service d'horodatage 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec un minimum de 99 % de disponibilité globale par an.

Le niveau de précision du temps fourni par l'Autorité d'horodatage dans un jeton d'horodatage est d'une (1) seconde par rapport à l'UTC, sans que ne soit pris en compte la latence du réseau.

Vaultinum a mis en place des outils de surveillance pour détecter les cas où l'heure indiquée dans le jeton d'horodatage dérive ou n'est pas synchronisée avec l'UTC. Si l'horloge de l'autorité d'horodatage n'est pas conforme, le jeton ne sera pas émis.

Des serveurs NTP locaux synchronisés avec des sources de temps de laboratoire UTC(k) sont utilisés comme référence NTP. Le contrôle de la synchronisation des horloges est effectué en comparant les sources de temps.

9. Paiement des frais

Vaultinum peut fournir une preuve de l'existence des jetons d'horodatage à l'utilisateur de l'horodatage ou à tout autre personne à la demande de l'utilisateur d'horodatage. Ce service de fourniture de preuve est payant.

Le Service d'horodatage est un service nécessitant un abonnement préalable payable conformément à la structure tarifaire définie sur le site web ci-dessous ou comme convenu spécifiquement avec l'Utilisateur de l'horodatage.

L'ensemble des tarifs sont disponibles sur le site www.vaultinum.com ou sur toute demande.

Aucun remboursement n'est prévu.

10. Politique de protection des données à caractère personnel

La politique de protection des données à caractère personnelles inscrite dans l'AUP est applicable.

11. Audit et conformité

Vaultinum est certifié ISO 27001.

Vaultinum procède à des audits internes et externes y compris des tests de pénétrations au moins une fois par an.

Vaultinum est qualifié eIDAS, impliquant un audit de certification réalisé par une société externe dûment accréditée.

12. Droit Applicable et Tribunaux Compétents

Le droit français est exclusivement applicable aux présentes ainsi qu'au Service d'horodatage.

Les tribunaux de Paris, France sont exclusivement compétentes pour régler tous différends relatifs aux présentes.